

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 921

10 avril 2014

SOMMAIRE

39 Investments S. à r.l.	44208	Joaro S.à r.l.	44163
3P Condor S.C.A., SICAV-FIS	44207	Josephine S.A.	44163
Digital Crawley 1 S.à r.l.	44184	J.T.S. Holding S.A.	44165
Discovery Luxembourg 3 S.à r.l.	44205	Kamina Corporation S.A.	44162
Findus PIK GP S.à r.l.	44170	Kessel S.à r.l.	44163
Heliotrope S.A.	44166	Kim International S.A., SPF	44162
Hermitage Plaza S.A.	44180	Konnectiva S.A.	44164
Hubbell Investments S.à r.l.	44202	LASC Management S.à r.l.	44164
Il Leone Rosso S.à r.l.	44166	Les Ateliers de la Maille Luxembourg SA	44164
Iminvestment A.G.	44165	Les Résidences sa	44165
Immobilière de Hull S.A.	44166	Leudelange Fund	44162
Immocap S.A.	44166	LSREF3 GTC Holdings S.à r.l.	44167
International Fair Consulting S.A.	44165	LuxQM S.à r.l.	44162
Jattis 1 S.A.	44164	MedBridge GP S.à r.l.	44191
Jattis 2 S.A.	44164	SLGL S.A.	44162
Jattis 3 S.A.	44163	Woodstar Investment S.A.	44187
Jattis 4 S.A.	44163		
J.L. Participations S.à r.l.	44165		

SLGL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 161.747.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2014.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014026328/14.

(140031443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

Kim International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 15.489.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014026126/10.

(140031233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

Leudelange Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 150.537.

Les comptes annuels au 30.09.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014026138/10.

(140031662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

LuxQM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5372 Schuttrange, 2, rue du Verger.
R.C.S. Luxembourg B 153.785.

Der Jahresabschluss zum 21.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014026144/9.

(140031018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

Kamina Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 152.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
KAMINA CORPORATION S.A.

Référence de publication: 2014026121/11.

(140031352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

Josephine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5810 Hesperange, 43, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 170.053.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2014.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014026114/14.

(140031441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

Joaro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3348 Leudelange, 11, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 123.868.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014026113/9.

(140031774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

Jattis 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 65.934.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014026111/10.

(140031238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

Signature.

Jattis 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 65.933.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014026110/10.

(140031237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

Signature.

Kessel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2014026123/11.

(140031340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

Les Ateliers de la Maille Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 40, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 165.231.

Le bilan au 31.01.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014026136/14.

(140031494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

Konnectiva S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 142.171.

Le Bilan du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014026128/9.

(140031148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

Jattis 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 65.932.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014026109/10.

(140031236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

Signature.

Jattis 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 65.931.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014026108/10.

(140031235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

Signature.

LASC Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 168.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2014026146/11.

(140031890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

J.T.S. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 38.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014026102/9.

(140031645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

J.L. Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 38, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 91.761.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 février 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014026100/10.

(140031510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

Les Résidences sa, Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 35.243.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2014.

Pour la société

Jean-Michel Dangis

Comptable

Référence de publication: 2014026137/13.

(140031549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

International Fair Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 50.123.

Le bilan arrêté au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 18 février 2014.

Pour INTERNATIONAL FAIR CONSULTING S.A.

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2014026095/12.

(140031101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

Iinvestment A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg - Z.I. le 2000.

R.C.S. Luxembourg B 90.986.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014026088/10.

(140031547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

Immocap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 79.580.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.02.2014.

Pour: *IMMOCAP S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2014026090/15.

(140031371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

Il Leone Rosso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammestee.
R.C.S. Luxembourg B 161.215.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 février 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014026086/10.

(140031509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

Immobilière de Hull S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 78.454.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014026073/14.

(140031493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

Heliotrope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 45.648.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2014.

Pour: *HELIOTROPE S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014026061/15.

(140031370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

LSREF3 GTC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.896.750,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 177.929.

In the year two thousand and fourteen on the third day of February,
before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796 (the "Sole Shareholder"), represented by Christel Bachorz, employee, with professional address in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 31 January 2014.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSREF3 GTC Holdings S.à r.l., registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 177929, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company") and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 11 June 2013, under the initial name of LSF7 Lux Investments IX S.à r.l., published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) dated 1 August 2013 number 1861, which articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 3 January 2014, not yet published in the Mémorial.

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by fifteen thousand three hundred sixteen (15,316) shares is held by the Sole Shareholder.

2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

3. The agenda of the meeting is as follows:

A. Decrease of the share capital of the Company by an amount of twenty-six thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 26,875.-) by (i) the cancellation of two hundred fifteen (215) ordinary shares, having a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each (the "Cancelled Shares") and (ii) the reimbursement to the Sole Shareholder of an aggregate amount of twenty-six thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 26,875.-);

B. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine thousand one hundred twenty-five euro (EUR 9,125.-) by the creation and issue of seventy-three (73) new shares with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each (the "New Shares"); subscription and payment of the New Shares by the Sole Shareholder by a contribution in cash for a total subscription amount of nine thousand one hundred twenty-five (EUR 9,125.-).

C. As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at one million eight hundred ninety-six thousand seven hundred fifty euro (EUR 1,896,750.-) represented by fifteen thousand one hundred seventy-four (15,174) shares having a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each."

D. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares and the New Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to (i) decrease the share capital of the Company by an amount of twenty-six thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 26,875.-) to bring it from its current amount of one million nine hundred fourteen thousand five hundred euro (EUR 1,914,500.-), represented by fifteen thousand three hundred sixteen (15,316) ordinary shares, having a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each, to an amount of one million eight hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five euro (EUR 1,887,625.-), represented by fifteen thousand one

hundred one (15,101) ordinary shares, having a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each, by way of the cancellation of two hundred fifteen (215) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, and, (ii) to reimburse to the Sole Shareholder an aggregate amount of twenty-six thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 26,875.-).

As a consequence of the above-resolved share capital decrease, the Sole Shareholder now holds 15,101 (fifteen thousand one hundred one) ordinary shares of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of nine thousand one hundred twenty-five euro (EUR 9,125.-) in order to increase the share capital from its current amount of one million eight hundred eighty-seven thousand six hundred twenty-five euro (EUR 1,887,625.-) up to one million eight hundred ninety-six thousand seven hundred fifty euro (EUR 1,896,750.-) by the creation and issuance of seventy-three (73) New Shares with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each.

The seventy-three (73) New Shares are entirely subscribed and fully paid up by the Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, by a contribution in cash of an aggregate amount of nine thousand one hundred twenty-five euro (EUR 9,125.-).

The amount of nine thousand one hundred twenty-five euro (EUR 9,125.-) is as of now at the free disposal of the Company as it has been shown to the undersigned notary by a bank certificate.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company to be read henceforth as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at one million eight hundred ninety-six thousand seven hundred fifty euro (EUR 1,896,750.-) represented by fifteen thousand one hundred seventy-four (15,174) shares having a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares and the New Shares in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trois février,
par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire demeurant à Luxembourg,

a comparu

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Atrium Business-Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Christel Bachorz, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 janvier 2014.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée LSREF3 GTC Holdings S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177929, ayant son siège social au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 11 juin 2013 sous le nom initial de LSF7 Lux Investments IX S.à r.l., publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 1^{er} août 2013, numéro 1861, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire, du 3 janvier 2014, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La totalité du capital social, représentée par quinze mille trois cent seize (15.316) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.

2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

3. L'ordre du jour est le suivant:

A. Réduction du capital social de la Société d'un montant de vingt-six mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 26.875,-), par le biais de (i) l'annulation de deux cent quinze (215) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (les «Parts Sociales Annulées»), et (ii) le remboursement, à l'Associé Unique d'un montant total de vingt-six mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 26.875,-);

B. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de neuf mille cent vingt-cinq euros (EUR 9.125,-), par la création et l'émission de soixante treize (73) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»); souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en numéraire pour un montant total de neuf mille cent vingt-cinq (EUR 9.125,-).

C. Suite à la diminution suivie de l'augmentation de capital qui précèdent, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million huit cent quatre-vingt seize mille sept cent cinquante euros (EUR 1.896.750,-) (représenté par quinze mille cent soixante-quatorze (15.174) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.»

D. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Annulées et des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

L'Associé Unique, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de (i) réduire le capital social de la Société, à concurrence d'un montant de vingt-six mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 26.875,-) pour le porter de son montant actuel d'un million neuf cent quatorze mille cinq cents euros (EUR 1.914.500,-) représenté par quinze mille trois cent seize (15.316) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, à un montant d'un million huit cent quatre-vingt sept mille six cent vingt-cinq euros (EUR 1.887.625,-), représenté par quinze mille cent et une (15.101) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, par le biais de l'annulation de deux-cent quinze (215) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune et ainsi (ii) de rembourser à l'Associé Unique un montant total de vingt-six mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 26.875,-).

Suite à cette réduction de capital, l'Associé Unique détient quinze mille cent et une (15.101) parts sociales ordinaires émises par la Société.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf mille cent vingt-cinq euros (EUR 9.125,-) pour le porter de son montant actuel de un million huit cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq euros (EUR 1.887.625,-) à un montant de un million huit cent quatre-vingt-seize mille sept cent cinquante euros (EUR 1.896.750,-) par la création et l'émission de soixante-treize (73) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les soixante-treize (73) Nouvelles Parts Sociales sont toutes souscrites et entièrement libérées par l'Associé Unique, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, par un apport en numéraire d'un montant total de neuf mille cent vingt-cinq euros (EUR 9.125,-).

Le montant de neuf mille cent vingt-cinq euros (EUR 9.125,-) est dès à présent à la libre disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui sera désormais lu comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million huit cent quatre-vingt-seize mille sept cent cinquante euros (EUR 1.896.750,-) représenté par quinze mille cent soixante-quatorze (15.174) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulées et l'émission des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Bachorz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 février 2014. LAC/2014/5898. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014022844/185.

(140027333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Findus PIK GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 184.382.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the thirtieth day of January.

Before the undersigned, Henri Hellinckx, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Findus Intermediary Holdings S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, and having a share capital of EUR 14,098.

here represented by Annick Braquet, employee, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Findus PIK GP S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely

ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares in registered form, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

- All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

- The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

- The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

- Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

- No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

- A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

- The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

- Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

- Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

- The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers and if the shareholders have appointed different classes of managers, namely class A and class B managers, the joint signature of any class A manager and any class B manager.

- The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

- Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

- If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

- Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

- The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

- Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

- When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

- General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

- If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

- A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

- Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

- The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

- Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

- Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of October and ends on the thirty (30) of September of the following year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

- if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

- if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m.. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to reappointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- the Board must draw up interim accounts;
- the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

- within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

- taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty (30) of September 2014.

Subscription and payment

Findus Intermediary Holdings S.à r.l., represented as stated above, subscribes for one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares in registered form, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to be allocated to the share capital account of the Company.

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

Sanjay K. Morey, manager, born on September 14, 1971 in California, U.S.A., with professional address at 452 Fifth Avenue, 21st Floor, New York, NY 10018, USA;

James Hill, manager, born on February 22, 1961 in Glasgow, United Kingdom, residing at Cleves House, 103 Palace Road, East Molesey, KT8 9DU, United Kingdom; and

William Showalter, manager, born on January 30, 1963 in Indiana, USA, residing at Oakridge, Grimms Hill, Great Missenden, Bucks, HP16 9BG, United Kingdom.

2. The following are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

Richard Brekelmans, director, born on 12 September 1960 in Amsterdam (NL), with professional address at at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

Elizabeth Timmer, director, born on 24 July 1965 in Zuidelijke IJsselmeerpolder (NL), with professional address at at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

Michael Verhulst, Senior Account Manager, born on 25 August 1969 in Almelo (NL), with professional address at at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; and

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under number B 103.336.

3. The registered office of the Company is located at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trentième jour de janvier.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Findus Intermediary Holdings S.à r.l., une société régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et disposant d'un capital social de EUR 14.098.

ici représentée par Annick Braquet, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Findus PIK GP S.à r.l." (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et ins-

truments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

- Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

- Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

- Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

- Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

- Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

- Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

- Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

- Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

- Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

- La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou si les associés ont nommé différentes classes de gérants, à savoir des gérants de class A et des gérants de classe B, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

- La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

- Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

- Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

- Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

- Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

- Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

- Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

- Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

- Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

- Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

- Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

- Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

- Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

- Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) octobre et se termine le trente (30) septembre de l'année suivante.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou de(s) gérant(s) et de(s) associé(s) envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

- si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

- si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s). Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

- la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

- compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 30 septembre 2014.

Souscription et libération

Findus Intermediary Holdings S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et de les allouer entièrement au compte de capital social de la Société.

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200.-

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

- Sanjay K. Morey, manager, né le 14 septembre 1971 en Californie, Etats-Unis, dont l'adresse se situe au 452 Fifth Avenue, 21st Floor, New York, NY 10018, Etats- Unis;

- James Hill, manager, né le 22 février 1961 à Glasgow, Royaume-Uni, dont l'adresse se situe au Cleves House, 103 Palace Road, East Molesey, KT8 9DU, Royaume-Uni; and

- William Showalter, manager, né le 30 janvier 1963 en Indiana, Etats-Unis, dont l'adresse se situe au Oakridge, Grimms Hill, Great Missenden, Bucks, HP16 9BG, Royaume-Uni.

Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- Richard Brekelmans, director, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle se situe au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Elizabeth Timmer, director, né le 24 July 1965 à Zuidelijke IJsselmeerpolder, Pays- Bas, dont l'adresse professionnelle se situe au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Michael Verhulst, Senior Account Manager, né le 25 August 1969 à Almelo Pays- Bas, dont l'adresse professionnelle se situe au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg; et

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 13- 15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, and immatriculé au Registre de Commerce et Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 103.336.

3. Le siège social de la Société est établi au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 février 2014. Relation: LAC/2014/5467. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 février 2014.

Référence de publication: 2014022702/536.

(140027259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Hermitage Plaza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 184.374.

STATUTS

L'an deux mille quatorze,

Le quatorze janvier,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"HERMITAGE MANAGEMENT S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 179.361,

ici représentée par deux de ses administrateurs à savoir, Madame Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, et Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "HERMITAGE PLAZA S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et

l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, la gestion et la mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'imobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 14. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 15. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 16. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 17. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 18. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième vendredi du mois de juin de chaque année, à neuf heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 20. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 22. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 24. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires:

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2014.

Souscription et libération:

Les statuts de la société ayant été établis, la société comparante, à savoir "HERMITAGE MANAGEMENT S.A.", prénommée, déclare souscrire à toutes les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

Décisions de l'actionnaire unique:

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,
- b) Monsieur Didier KIRSCH, prénommé,
- c) Madame Jeanne PIEK, prénommée,
- d) Monsieur Emin ISKENDEROV, dirigeant de société, demeurant professionnellement à F-75116 Paris, 1/3, avenue Marceau.

2.- Est nommée commissaire:

"REVILUX S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 25.549.

3.- Le siège social est fixé à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille dix-neuf.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. PIEK, D. KIRSCH, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 janvier 2014. Relation: LAC/2014/2546. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME,

Luxembourg, le 4 février 2014.

Référence de publication: 2014022758/215.

(140027109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Digital Crawley 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 25.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.278.

In the year two thousand thirteen, on the ninth day of December,

before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Digital Luxembourg II S.à.r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 11, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.214 and having a share capital of EUR 1,600,500.- (the Sole Shareholder),

here represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of Digital Crawley 1 S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 11, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136.278 and having a share capital of GBP 25,000.- (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been drawn up on January 25, 2008 pursuant to a deed by Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 640 of March 14, 2008, and have been modified for the last time on October 18, 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

II. That the Sole Shareholder will resolve upon the following agenda:

1. Amendment and restatement of article 3 of the Articles and in particular modification of the corporate object of the Company, as follows:

“ **Art. 3.** The object of the corporation is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The corporation may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The corporation may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds

of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Corporation may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The corporation may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The corporation may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.”

2. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 3 of the Articles and to modify the Company’s corporate object, which will henceforth read as follows:

“ **Art. 3.** The object of the corporation is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The corporation may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The corporation may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Corporation may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The corporation may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The corporation may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the amendment of the Articles are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille treize, le neuvième jour du mois de décembre,

par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Digital Luxembourg II S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.214 et ayant un capital social de EUR 1,600,500.- (l’Associé Unique),

ici représentée par Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d’une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de Digital Crawley 1 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.278 et ayant un capital social de GBP 25,000.- (la Société). La Société a été constituée le 25 janvier 2008, suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 640 du 14 mars 2008, et les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 18 octobre 2013 suivant acte du notaire soussigné, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

II. Que l'Associé Unique va délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Modification et reformulation de l'article 3 des Statuts, et plus particulièrement modification de l'objet social de la Société, comme suit:

« **Art. 3.** L'objet de la société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

2. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Résolution

L'Associé Unique décide de modifier et reformuler l'article 3 des Statuts, et de modifier l'objet social de la Société, de sorte qu'il aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** L'objet de la société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge du fait de la modification des Statuts sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16592. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014022634/170.

(140027132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Woodstar Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 184.381.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le cinq février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "YES EUROPE", établie et ayant son siège social à Luxembourg, 32, avenue Monterey, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 150454, ici représentée par son gérant, Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Laquelle comparante a, par son représentant, requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "WOODSTAR INVESTMENT S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties. Dans le cadre de son activité, la Société peut accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société a également pour objet l'acquisition, la cession, la mise en location et l'administration de ses propres biens mobiliers et immobiliers.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un-mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2^{ème} Mercredi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques ga-

rassurant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au

conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société est valablement engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique YES EUROPE prédésigné et représenté comme dit ci-avant, et libérées à concurrence de cent pour cent (100%) par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente-et-un-mille (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Le comparant prédésigné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la loi et les présents statuts Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, né le 12 juillet 1959 à Saint-Mard (B), demeurant professionnellement au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg est nommé administrateur unique de la société.

3) GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l., la société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 109.939, est nommée commissaire aux comptes de la Société.

4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

5) L'adresse du siège social de la Société sera établie à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Luc JOURDAN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 février 2014. Relation GRE/2014/656. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014023058/214.

(140027177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

MedBridge GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 70.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 184.366.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen on the twenty-seventh day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Davina Brückner, Belgian citizen, born in Uccle (Belgium), on October 15, 1983, residing Berdichevsky 10, Tel Aviv 64258, ISRAEL, (hereinafter the "Founder").

The Founder here duly represented by Régis Galiotto, professionally residing at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through her proxyholder, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a "société à responsabilité limitée", private limited liability company, which is hereby incorporated.

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "MedBridge GP S.à r.l." (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company.

2.3. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The Company's object is (i) to acquire or sell or otherwise dispose and to hold, directly or indirectly, (x) interests in any commercial, industrial, financial or other companies in Luxembourg or any other foreign jurisdiction and (y) any rights, patents and licenses and other property rights and interests in property as the Company shall deem fit, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities, patents, licenses and other rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and (ii) to administrate, develop and manage such holding of interests and rights.

3.2. The Company may also borrow funds in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies, or other companies of the group to which the Company belongs. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which are directly or indirectly necessary or useful for the accomplishment and the development of its objects.

3.5. The Company may render services to enterprises and other companies.

3.6. The Company may also act as general partner/manager of Luxembourg and foreign companies and partnerships.

3.7. The Company may perform any operation, which is directly or indirectly related to its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's capital is fixed at seventy thousand United States Dollars (USD 70,000.-) divided into three hundred fifty (350) class A shares and three hundred fifty (350) class B shares, all with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, which are all subscribed for and fully paid-up.

Additional class(es) of shares may be created and issued. Shares in the Company may be issued with or without share premium.

Each class of shares will have the rights as described in these Articles from time to time.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by the issue of additional ordinary shares or its redemptions pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3 Upon the issuance of new shares or the granting of any option to subscribe for new shares, each existing shareholder shall have a right of pre-emption in proportion to the aggregate nominal value of its shares on the share capital of the Company. This preemption right may be restricted, limited or excluded, partly or in total, by the general meeting of shareholders when called to resolve upon the issuance of or the granting of options to subscribe for new shares.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and the profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.4. If a share is pledged or the owner creates an usufruct in a share, the voting right cannot be assigned to the beneficiary of the usufruct or the pledge.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

7.2. If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company. Such transfer shall be subject to the following procedure:

(i) Any shareholder wishing to transfer its shares to a bona fide third party (“Transferor”) shall give immediate notice of the envisaged transfer to the board of managers, specifying the number of shares the Transferor wishes to transfer, the person to whom the Transferor wishes to transfer and the price for which the transfer is to occur (the “Sale Notice”).

(ii) The board of managers shall be obliged to call a general meeting of shareholders which shall be held within ten (10) business days of receiving the Transferor’s Sale Notice. The notice for convening the general meeting of shareholders shall state the contents of the Sale Notice.

(iii) If the general meeting of shareholders grants the approval requested, the transfer must take place within five (5) business days thereafter.

(iv) If the general meeting does not grant its approval, it shall inform the Transferor, within five (5) business days after its decision, of one or more other bona fide third parties interested to purchase for cash all shares to which the request for approval relates, at a price and on terms at least equal to the price and terms which the Transferor has specified in the Sale Notice. Failing the presentation of such interested parties to the Transferor within the above period, the Company shall repurchase all shares to which the request for approval relates in compliance with Article 8, at a price and on terms at least equal to the price and terms which the Transferor has specified in the Sale Notice (the “Repurchase Price”), unless such repurchase is not legally permissible or the Transferor does not consent thereto.

(v) The Transferor shall remain entitled to withdraw his offer until the expiry of five (5) business days after the Repurchase Price has been communicated to him in writing.

7.3. In any event, a share transfer will only be binding upon the Company following either (i) the notification to the Company of the share transfer or (ii) the acceptance by the Company of the share transfer, and towards third parties following the publication of the transfer in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Art. 8. Repurchase of shares.

8.1 The Company may repurchase its own shares subject to the following conditions:

- (a) the Company may only repurchase shares that have been fully paid up;
- (b) the shares will be repurchased at their nominal value, unless: (i) the Company is repurchasing the shares in accordance with Article 7.2 (iv), in which case the shares shall be repurchased at the Repurchase Price; or (ii) in cases other than in accordance with Article 7.2 (iv), the board of managers determines that the shares shall be repurchased at a price which exceeds the nominal value;
- (c) a repurchase can only be done to the extent the Company’s freely distributable reserves allow for repurchase or by using the proceeds of a new issuance of shares made with a view to carry out such repurchase;
- (d) to the extent the board of managers determines that the repurchase shall allow for a payment of a premium in excess of the nominal value of the shares to be repurchased, such payment of premium is subject to the same restrictions as set out in sub-paragraph (c).

III. Management - Representation

Art. 9. Board of managers.

9.1. The Company shall be managed by one or more managers. In case of more than one manager, the managers shall constitute the board of managers.

9.2. Managers may be suspended or dismissed by the general meeting of shareholders at any time ad nutum (without any reason).

Art. 10. Powers of the board of managers.

10.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers of the Company, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object.

10.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

Art. 11. Procedure.

11.1. The board of managers shall meet as often as the Company’s interests so require or upon call of any member of the board of managers at the place indicated in the convening notice.

11.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all members of the board of managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

11.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

11.4. Any member of the board of managers may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy. The proxy shall be given in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail.

11.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

11.6. Any member of the board of managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.7. Resolutions of the board of managers may be adopted outside a formally convened meeting of the board of managers, provided that such resolutions are adopted in writing and are adopted unanimously and such resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or e-mail.

Art. 12. Representation.

12.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signature of any two managers of the Company.

12.2. The board of managers may grant a power of attorney or another continuing power of representation to other persons. The attorney-in-fact can represent the Company within the bounds of his power of representation.

12.3. In the event of a conflict of interest between the Company and a member of the board of managers of the Company, the concerned manager shall immediately inform the general meeting of shareholders of such conflict. Unless all members of the board of managers are conflicted, in which case the general meeting of shareholders has the right to waive such conflict or to appoint such person as it deems fit to represent the Company in the matter in respect of which such conflict has arisen, the Company shall be represented by two or more of the other members of the board of managers of the Company. In matters of conflict of interest, the general meeting of shareholders shall at all times have the power to designate one or more persons to represent the Company to avoid such conflict.

Art. 13. Liability of the managers. The members of the board of managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 14. Powers and voting rights - annual general meeting of shareholders.

14.1. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

14.2. Each shareholder may appoint any person or entity as its attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent it at the general meetings of shareholders.

14.3. The board of managers will convene at least one annual general meeting of shareholders of the Company within 6 (six) calendar months after the end of the relevant financial year, in connection with the approval of the Company's annual accounts. In addition, the board of managers may, whenever it deems fit, convene other general meetings of shareholders of the Company.

Art. 15. Convening - Form - Quorum - Majority.

15.1. The general meeting of shareholders shall be convened by the board of managers, failing which on the request of one or more shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's issued and paid up capital, by letters mailed to the addresses of the shareholders as shown in the Company's shareholders register.

15.2. Convening shall take place no later than on the fifteenth day prior to the day of the meeting.

If the period was shorter or if no convening has taken place, valid resolutions can only be adopted by unanimous vote in a meeting where the entire issued capital of the Company is present or represented. The provisions of the previous sentence apply mutatis mutandis in respect of matters that are tabled at the meeting without mention thereof in the convening notice.

15.3. If there are less than twenty-five (25) shareholders, valid decisions of the shareholders can also be adopted outside a formally convened meeting of shareholders, provided that they are adopted in writing and by the unanimous vote of all shareholders. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or e-mail.

15.4. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

15.5. Resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and representing the majority of the shareholders in each class of shares.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 16. Accounting year.

16.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

16.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the board of managers shall prepare a balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

16.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1. The gross profits of the Company stated in the annual financial statements, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

17.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend on the shares or transfer it to the reserve or carry it forward.

17.3. In calculating the amount of any distribution on shares, shares held by the Company (if any) shall be disregarded.

17.4. Unless the general meeting of shareholders determines another date of payment, distributions on shares shall be made payable immediately after they have been declared.

17.5. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (a) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (b) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits

since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

and

- (c) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. Share premium reserves.

18.1. In addition to any other reserves, the Company will have a share premium reserve for the shares.

18.2. The share premium paid on shares shall be booked on the share premium reserve, to which reserve the shareholders shall be entitled in proportion to the value of their shares.

18.3. Distributions out of the share premium reserve may, but only with due observance of Article 18, be made at any time by virtue of a resolution of the general meeting of shareholders.

18.4. With regard to distributions out of the share premium reserve as mentioned in this Article 18, the provisions of Article 17.5 shall apply correspondingly.

Art. 19. Dissolution - liquidation.

19.1. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

19.2. Any liquidation proceeds of the Company will be allocated in the following order:

- firstly, the holder(s) of the class A shares shall be entitled to receive, in priority to any distributions made to the holder(s) of the class B shares, an amount of USD 198,319.12;
- secondly, any liquidation proceeds remaining after full allocation to the holder(s) of the class A shares as per the previous paragraph will be distributed to the holders of the class A shares and the holders of the class B shares pro rata to their holding of shares.

VI. General provision

Art. 20. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

All three hundred fifty (350) class A shares and three hundred fifty (350) class B shares have been subscribed by Davina Brückner, prenamed, for their nominal value of seventy thousand United States Dollars (USD 70,000) together with an

aggregate share premium of two hundred fifty seven thousand and fifty-five United States Dollars and seventy-two cents (USD 257,055.72) and have been paid up in full by a contribution in kind consisting of a total of one hundred and twenty-five (125) shares, representing twelve point five per cent (12.5%) of the share capital of MedBridge Investments S.A., a limited liability company registered in Luxembourg under RCS number B 136 875 having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, valued at two hundred and thirty-nine thousand five hundred and thirteen Euro and fifty-three Cent (EUR 239,513.53).

The total contribution in kind of two hundred and thirty-nine thousand five hundred and thirteen Euro and fifty-three Cent (EUR 239,513.53) is valued at three hundred twenty-seven thousand fifty-five United States Dollars and seventy-two Cents (USD 327,055.72) based on the exchange rate as at December 20, 2013 ECB 1 EUR = 1.3655 USD (the "Shares").

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of December 20, 2013, of MedBridge Investments S.A, prenamed;
- a contribution declaration of Davina Brückner attesting that she is the unrestricted owner of the Shares;
- a declaration from the managers of the Company.

Transitory Provision

Exceptionally, the first financial year shall begin today and it shall end on December 31st, 2014.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,500.-

Resolutions of the Sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

- Davina BRÜCKNER, with private address at Berdichevsky 10, Tel Aviv 64258, ISRAEL, born on 15 October 1983 in Uccle, Belgium.
- Géraldine SCHMIT, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, born on 12 November 1969, in Messancy, Belgium.
- Diana Choui Min KON KAM KING, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, born on 10 April 1978 in Quatre Bornes, Mauritius.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Davina Brückner, citoyenne Belge, née à Uccle (Belgique), le 15 octobre 1983, résidant au Berdichevsky 10, Tel Aviv 64258, ISRAEL (ci-après le "Fondateur").

Le Fondateur est ici dûment représenté par Régis Galiotto, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, par le biais de son mandataire, a requis du notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "MedBridge GP S.à r.l" (ci-après dénommée la "Société"), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), et par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi au Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par une résolution du conseil de gérance de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3 Si le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaires se sont produits ou sont imminents et sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre ce siège et des personnes à l'étranger, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle demeurera, malgré le transfert temporaire du siège social, une société de droit luxembourgeois.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet (i) l'acquisition ou la vente ou tout autre acte de disposition et de détention directe ou indirecte (x) de participations dans toutes sociétés commerciales, industrielles ou financières, et autres sociétés au Luxembourg ou dans toute juridiction étrangère, et (y) tous droits, brevets et licences et autres droits de propriété et autres participations immobilières que la Société juge appropriés par voie, entre autres, de souscription ou d'acquisition de toute valeurs mobilières, brevets, licences et autres droits par le biais de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, et (ii) administrer, développer et gérer ces participations d'intérêts et de droits.

3.2. La Société pourra aussi emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé uniquement, à l'émission de billets à ordre et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de parts de capital. La Société pourra prêter des fonds, y compris, sans limite, les revenus résultant d'emprunts et/ou d'émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées, ou à toutes autres sociétés du groupe auquel la Société appartient. Elle pourra également garantir, gager, céder, grever ou créer ou accorder des sûretés sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de toute autre société, et généralement, pour son propre bénéfice et/ou celui de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, utiliser toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de fluctuations de taux d'intérêt et tous autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes opérations sur des biens mobiliers ou immobiliers, qui sont directement ou indirectement nécessaires ou utiles pour la réalisation et le développement de ses objets sociaux.

3.5. La Société peut rendre des services à d'autres entreprises ou sociétés.

3.6. La Société peut également agir en tant que gérant de sociétés et partnerships luxembourgeois et étrangers.

3.7. La Société peut exercer toute opération qui est directement ou indirectement liée à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute du fait du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital de la Société est fixé à soixante-dix mille Dollars U.S. (USD 70.000), représenté par trois cents cinquante (350) parts sociales de catégorie A et trois cents cinquante (350) parts sociales de catégorie B avec une valeur nominale de cent Dollars U.S. (USD 100) chacune et toutes souscrites et intégralement libérées.

De(s) catégorie(s) supplémentaire(s) de parts sociales peuvent être créés et émises. Les parts sociales de la Société peuvent être émises avec ou sans prime d'émission.

Chaque catégorie de parts sociales aura les droits tels que décrits dans les Statuts, tels que modifiés de temps à autre.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou en plusieurs fois, par l'émission de parts sociales ou leur rachat suivant une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 En cas d'émission de nouvelles parts sociales ou l'allocation de toute option pour la souscription de nouvelles parts sociales, chaque associé existant aura un droit de préemption proportionnellement au nombre de parts sociales qu'il détient. Ce droit de préemption peut être restreint, limité ou exclu, en partie ou en totalité, par l'assemblée générale des associés lorsqu'elle est convoquée pour statuer sur l'émission ou l'attribution d'options de souscription de parts nouvelles.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part donne à son détenteur le droit à une fraction des actifs et des profits de la Société proportionnellement au nombre de parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, et seulement un propriétaire est admis par part sociale. Des propriétaires indivis doivent nommer une personne unique comme leur représentant auprès de la Société.

6.3. Un registre des associés sera conservé au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être examiné par chaque associé qui en fait la demande.

6.4. Si une part est gagée ou que le propriétaire en démembre la propriété, le droit de vote ne peut pas être assigné au bénéficiaire de l'usufruit ou du gage.

Art. 7. Transfert des parts sociales.

7.1. Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés ou, en cas d'associé unique, à des tiers.

7.2. Si la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales à des non associés est soumise à l'approbation préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Ce transfert est soumis à la procédure suivante:

(i) Tout associé souhaitant transférer ses parts sociales ordinaires à un tiers de bonne foi (le "Cédant") doit notifier immédiatement le transfert envisagé au conseil de gérance en précisant le nombre de parts sociales que le Cédant souhaite transférer, la personne à laquelle le Cédant souhaite transférer et le prix pour lequel le transfert doit avoir lieu (la "Notification de Vente").

(ii) Le conseil de gérance est tenu de convoquer une assemblée générale des associés qui se tiendra endéans dix (10) jours ouvrables après réception de la Notification de Vente du Cédant. La convocation de l'assemblée générale des associés doit indiquer le contenu de la Notification de Vente.

(iii) Si l'assemblée générale des associés approuve la vente, le transfert doit avoir lieu dans un délai de cinq (5) jours ouvrables suivant l'approbation.

(iv) Si l'assemblée générale refuse d'approuver la vente, elle doit informer le Cédant endéans un délai de cinq (5) jours ouvrables qui suivent cette décision qu'une ou que plusieurs autres parties tierces de bonne foi seraient intéressées par l'achat en espèces de toutes les parts sociales qui ont été soumises à l'agrément de l'assemblée, à un prix et à des conditions au moins égales au prix et aux conditions que le Cédant a fixés dans la Notification de Vente. À défaut de présentation au Cédant de parties intéressées endéans les cinq (5) jours ouvrables suivant le refus, la Société doit racheter toutes les parts sociales pour lesquelles il y eu une demande d'agrément en conformité avec l'Article 8, à un prix et à des conditions au moins égales au prix et aux conditions précisés par le Cédant dans Notification de Vente (le "Prix de Rachat"), sauf si ce rachat n'est pas légalement admissible ou que le Cédant n'y consent pas.

(v) Le Cédant conserve le droit de retirer son offre endéans cinq (5) jours ouvrables après que le Prix de Rachat ait été communiqué au requérant par écrit.

7.3. En tout état de cause, le transfert des parts sociales ne sera opposable à la Société qu'après (i) la notification du transfert à la Société ou (ii) l'acceptation par la Société de la cession des parts sociales et opposable aux tiers après la publication du transfert au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Art. 8. Rachat de parts sociales. La Société peut racheter ses parts sociales aux conditions suivantes:

(a) la Société peut uniquement racheter les parts sociales qui ont été entièrement libérées;

(b) les parts sociales seront rachetées à leur valeur nominale, à moins que: (i) la Société rachète les parts sociales en conformité avec l'Article 7.2 (iv), dans ce cas les parts sociales seront rachetées au Prix de Rachat; ou (ii) dans les cas autres que ceux de l'Article 7.2 (iv), le conseil de gérance détermine que les parts sociales doivent être rachetées à un prix qui excède la valeur nominale;

(c) un rachat ne peut être opéré que si les réserves librement distribuables permettent le rachat ou qu'en utilisant les recettes de l'émission de nouvelles parts sociales faite en vue d'une telle opération de rachat;

(d) dans l'hypothèse où le conseil de gérance détermine que le rachat permet le paiement d'une prime en sus de la valeur nominale des parts sociales à racheter, le paiement d'une telle prime est sujet aux mêmes restrictions que celles prévues au sous paragraphe (c).

III. Gestion - Représentation

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. S'il y a plusieurs gérants, les gérants constituent le conseil de gérance.

9.2. Les gérants peuvent être révoqués ou suspendus par l'assemblée générale des associés à tout moment ad nutum (sans motif).

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.

10.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts relèveront de la compétence du conseil de gérance de la Société, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

10.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 11. Procédure.

11.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des membres du conseil de gérance au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

11.2. Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les membres du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de l'urgence devra être décrite dans l'avis de convocation.

11.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, par la remise soit de l'original, d'un télégramme, télex, télécopie ou d'un e-mail.

11.4. Tout membre du conseil de gérance pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire. La procuration doit être donnée par écrit, par la remise soit d'un l'original, d'un télégramme, télex, télécopie ou d'un e-mail.

11.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées. Les résolutions sont documentées par un procès-verbal. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

11.6. Tout membre du conseil de gérance peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant de s'entendre et de prendre la parole. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

11.7. Les résolutions du conseil de gérance peuvent être adoptées en dehors d'une réunion formellement convoquée, si de telles résolutions sont adoptées par écrit et à l'unanimité, et, de telles résolutions signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre, télécopie ou e-mail.

Art. 12. Représentation.

12.1. La Société sera engagée, en toute circonstance, à l'égard des tiers, par la signature du gérant unique ou, s'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants de la Société.

12.2. Le conseil de gérance peut accorder un mandat spécial ou tout autre pouvoir de représentation à d'autres personnes. Le mandataire peut représenter la Société dans les limites de son pouvoir de représentation.

12.3. Dans l'éventualité de la survenance d'un conflit d'intérêt entre la Société et un des membres du conseil de gérance, le gérant concerné devra informer immédiatement l'assemblée générale des associés d'un tel conflit. À moins que tous les membres du conseil de gérance soient en conflit, cas dans lequel l'assemblée générale des associés a le droit de suspendre le conflit ou de désigner une personne afin de représenter la Société dans l'affaire dont résulte le conflit, la Société doit être représentée par deux ou plusieurs membres du conseil de gérance de la Société. En cas de conflits d'intérêts, l'assemblée générale des associés peut en toute circonstance désigner une ou plusieurs personnes pour représenter la Société afin d'éviter un tel conflit.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les membres du conseil de gérance ne contractent en raison de leur fonction aucune responsabilité personnelle en rapport avec les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, à condition que ces engagements soient conformes avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 14. Pouvoirs et droits de vote - assemblée générale annuelle des associés.

14.1. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

14.2. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

14.3. Le conseil de gérance convoquera au moins une assemblée générale annuelle des associés de la Société dans les 6 (six) mois suivant la fin de l'année financière, en relation avec l'approbation des comptes annuels de la Société. De plus, le conseil de gérance peut, lorsqu'il l'estime nécessaire, convoquer d'autres assemblées générales des associés de la Société.

Art. 15. Convocation - Forme - Quorum - Majorité.

15.1. L'assemblée générale des associés sera convoquée par le conseil de gérance, ou à la requête d'un ou plusieurs associés représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société émis et payé, par lettres envoyées aux adresses de chaque associé tel qu'indiquées dans le registre des associés de la Société.

15.2. La convocation doit être faite au plus tard quinze jours avant la date de l'assemblée.

Si la période est plus courte ou si aucune convocation n'a été adressée, les résolutions devront être adoptées par vote unanime lorsque la totalité du capital émis est présente ou représentée. Ces dispositions s'appliquent mutatis mutandis aux résolutions prévues à l'ordre du jour sans mention faite dans l'avis de convocation.

15.3. Dans le cas où il y a moins de vingt-cinq (25) associés, les résolutions peuvent aussi être adoptées en dehors d'une assemblée régulièrement convoquée, si ces dernières sont adoptées par écrit et à l'unanimité des associés. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un seul document ou sur de multiples copies d'une même résolution et dont la preuve peut être établie par lettre, par télécopie ou e-mail.

15.4. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

15.5. Les résolutions entraînant la modification des Statuts ou la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des associés représentant au moins trois quart du capital social de la Société et représentant la majorité des associés dans chaque catégorie de parts sociales.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**Art. 16. Exercice social.**

16.1. L'exercice social de la Société débute le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre.

16.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance doit préparer les états financiers.

16.3. Tout associé peut prendre connaissance des états financiers ci-dessus au siège social de la Société

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la Société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

17.3. Pour le calcul des distributions sur chaque part sociale, les parts sociales détenues par la Société ne seront pas prises en compte.

17.4. Tout dividende sera distribué immédiatement après avoir été déclaré, à moins que l'assemblée générale des associés n'ait déterminé une autre date de paiement.

17.5. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment sous réserve du respect des conditions suivantes:

(a) un état comptable ou un inventaire ou un rapport doit être dressé par le conseil de gérance;

(b) il doit ressortir de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(c) le paiement est réalisé dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Art. 18. Réserves de prime d'émission.

18.1. En sus de toutes autres réserves, la Société aura une réserve de prime d'émission.

18.2. La prime d'émission payée sur les parts sociales ordinaires sera allouée à sur un compte de primes d'émission, auxquels seuls les détenteurs de parts sociales ordinaires auront droit en proportion de la valeur de leurs parts sociales ordinaires.

18.3. La distribution de la réserve de prime d'émission pourra être décidée et effectuée à tout moment par résolution de l'assemblée générale des associés à condition que les stipulations de l'Article 18 soient respectées.

18.4. Lors de toute distribution de la réserve de primes d'émission comme mentionné au présent Article 18, les stipulations de l'article 17.5 s'appliqueront de façon correspondante.

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1. L'assemblée générale des associés, à la majorité prévue par la Loi, doit se mettre d'accord sur la dissolution et la liquidation de la Société ainsi que sur les termes de celles-ci.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution

de l'assemblée générale des associés ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

19.2. Le boni de liquidation de la Société sera distribué dans l'ordre suivant:

- premièrement, au(x) titulaire(s) des parts sociales de catégorie A qui recevra/ont, en priorité sur toutes les distributions au(x) titulaire(s) des parts sociales de catégorie B, un montant égal à USD 198,319.12 au pro rata de sa/leur détention de parts sociales de catégorie A;

- deuxièmement, le boni de liquidation restant après la pleine allocation au(x) titulaire(s) des parts sociales de catégorie A selon le paragraphe précédent sera distribué au(x) titulaire(s) de parts sociales de catégorie A et au(x) titulaire(s) de parts sociales de catégorie B au pro rata de sa/leur participation.

VI. Disposition générale

Art. 20. Loi applicable. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.»

Souscription et Libération

Les trois cents cinquante (350) parts sociales de catégorie A et trois cents cinquante (350) parts sociales de catégorie B ont toutes été souscrites par Davina Brückner, prénommée, pour leur valeur nominale de soixante-dix mille Dollars U.S. (USD 70.000) avec une prime d'émission de deux cent cinquante-sept mille et cinquante-cinq Dollars US et soixante-douze Cents (USD 257.055,72) et ont été intégralement libérées par un apport en nature de cent vingt-cinq (125) actions représentant douze virgule cinq pourcent (12,5%) du capital de la société MedBridge Investments S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136875 évalué à deux cent trente-neuf mille cinq cent treize Euros et cinquante-trois Cents (EUR 239.513,53).

L'apport en nature total de deux cent trente-neuf mille cinq cent treize euros et cinquante-trois Cents (EUR 239.513,59) est évalué trois cent vingt-sept mille cinquante-cinq Dollars US et soixante-douze Cents (USD 327.055,72) sur base d'un taux de change au 20 décembre 2013 ECB 1 EUR = 1.3655 USD (les «Actions»).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 20 décembre 2013 de MedBridge Investments S.A., prénommée;
- une déclaration d'apport de Davina Brückner certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction des Actions;
- une déclaration des gérants de la Société.

Dispositions Transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 2.500,--

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Davina BRÜCKNER, résidant au Berdichevsky 10, Tel Aviv 64258, ISRAEL, née le 15 octobre 1983, à Uccle, Belgique.
- Géraldine SCHMIT résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, née le 12 novembre 1969, à Messancy, Belgique.
- Diana Choui Min KON KAM KING résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, née le 10 avril 1978 à Quatre Bornes, Île Maurice.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte d'incorporation est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2014. Relation: LAC/2014/272. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 février 2014.

Référence de publication: 2014022856/585.

(140026935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Hubbell Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.140,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.851.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Hubbell Investments Limited, an exempted company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Zephyr House, 122 Mary Street, P.O. Box 709 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the Sole Shareholder of Hubbell Investments S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 7 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 435 of 18 February 2012 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 165.851 (the "Company").

The articles of association of the Company have been last amended by a notarial deed enacted by the undersigned notary on 12 February 2013, published in the Memorial on 11 May 2013 number 1115.

II.- That the 20,002 (Twenty Thousand, Two) shares having a nominal value of USD 1 (One United States dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 138 (One Hundred Thirty-Eight United States dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,002 (Twenty Thousand, Two United States dollars) to USD 20,140 (Twenty Thousand, One Hundred Forty United States dollars) by the issuance of 138 (One Hundred Thirty-Eight) new common shares with a nominal value of USD 1 (One United States dollar) each, subject to the payment of a share premium amounting to USD 2,880,324.47 (Two Million, Eight Hundred Eighty Thousand, Three Hundred Twenty-Four and 47/100 United States dollars), the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

3. Subscription and payment by the sole shareholder of the new common shares by way of a contribution in cash;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of first paragraph of article 8. of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed of the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 138 (One Hundred Thirty-Eight United States dollars), so as to raise it from its current amount of USD 20,002 (Twenty Thousand, Two United States dollars) to USD 20,140 (Twenty Thousand, One Hundred Forty United States dollars) by the issuance of 138 (One Hundred Thirty-Eight) new common shares with a nominal value of USD 1 (One United States dollar) each (the "New Shares"), subject to payment of a global share premium in an amount of USD 2,880,324.47 (Two Million, Eight Hundred Eighty Thousand, Three Hundred Twenty-Four and 47/100 United States dollars) (the "Share Premium"), the whole to be fully paid by a contribution in cash in an amount of USD 2,880,462.47 (Two Million, Eight Hundred Eighty Thousand, Four Hundred Sixty-Two and 47/100 United States dollars) (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Share and of the Share Premium by the Sole Shareholder through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which declares to subscribe to the New Shares.

The New Shares and the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution, which is now at the disposal of the Company.

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the Contribution has been given.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Hubbell Investments Limited: 20,140 (Twenty Thousand, One Hundred Forty) shares.

The notary acts that the 20,140 (Twenty Thousand, One Hundred Forty) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

Further to resolution 2. above, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The capital is set at USD 20,140 (Twenty Thousand, One Hundred Forty United States dollars) divided into 20,140 (Twenty Thousand, One Hundred Forty) shares of USD 1 (One United States dollar) each.”

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about three thousand euro (EUR 3,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinquième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Hubbell Investments Limited, une société constituée selon les lois des Iles Caymans, ayant son siège social sis à Zephir House, 122 Mary Street, P.O. Box 709 George Town, Grand Cayman, Iles Cayman (l' «Associé Unique»),

ici dûment représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'Associé Unique de Hubbell Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte notarié dressé par Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 7 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 435 du 18 février 2012 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.851 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié dressé par Maître Francis Kessler le 12 février 2013, publié au Mémorial le 11 mai 2013 numéro 1115.

II.- Que les 20.002 (vingt mille deux) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 138 USD (cent trente-huit Dollars américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 20.002 USD (vingt mille deux Dollars américains) à 20.140 USD (vingt mille cent quarante Dollars américains) par l'émission de 138 (cent trente-huit) part sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 2.880.324,47 USD (deux millions huit cent quatre-vingt mille trois cent vingt-quatre Dollars américains et quarante-sept cents), le tout devant entièrement libéré par un apport en numéraire;

3. Souscription et paiement par l'associé unique de la nouvelle parts sociale au moyen d'un apport en numéraire;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification corrélative de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes sont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 138 USD (cent trente-huit Dollar américains), de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 20.002 USD (vingt mille deux Dollars américains) à 20.140 USD (vingt mille cent quarante Dollars américains) par l'émission de 138 (cent trente-huit) nouvelle part sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 2.880.324,47 USD (deux millions huit cent quatre-vingt mille trois cent vingt-quatre Dollars américains et quarante-sept cents) (la «Prime d'Emission»), le tout devant être entièrement libéré par un apport en numéraire effectué par l'Associé Unique s'élevant à 2.880.462,47 USD (deux millions huit cent quatre-vingt mille quatre cent soixante-deux Dollars américains et quarante-sept cents) (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par l'Associé Unique par le biais de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Da-Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donné sous seing privé et déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérée par l'Associé Unique par le biais de l'Apport, qui est désormais à la disposition de la Société.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et des résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement libéré, l'actionnariat de la Société de la Société est désormais composé de:

- Hubbell Investments Limited: 20.140 (vingt mille cent quarante) parts sociales.

Le notaire reconnaît que les 20.140 (vingt mille cent quarante) parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que le conseil de gérance peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence de la résolution 2. ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à 20.140 USD (vingt mille cent quarante Dollars américains) divisé en 20.140 (vingt mille cent quarante) parts sociales de 1 USD (un Dollar américain) chacune.»

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ trois mille euros (EUR 3.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne présente, le mandataire a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16461. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014022754/180.

(140027038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Discovery Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 175.440.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh of December.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Discovery Luxembourg Holdings 1 S.à r.l., a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177720,

here represented by Mr. Raymond Thill, Maître en droit, having his professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed for registration purposes.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") holding all the issued shares representing the entire share capital of Discovery Luxembourg 4 S.à r.l., a private limited-liability company established and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175439, incorporated by a deed of the undersigned notary dated 4 February 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 940 of 19 April 2013, and whose articles of association have last been amended by a deed of the undersigned notary dated 30 September 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 3251 of 20 December 2013 (the "Company").

II. The Company's share capital is set at one hundred thirty thousand Swedish kronor (SEK 130,000) represented by one hundred thirty thousand (130,000) shares, having a nominal value of one Swedish krona (SEK 1) each, fully paid-up.

III. The Sole Shareholder then adopted the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the financial year of the Company which shall henceforth start on 1 January and end on 31 December of each year.

As an interim measure, the current financial year of the Company, started on 1 October 2013, shall end on 31 December 2013.

Second resolution

The Sole Shareholder then resolved to amend the articles of association of the Company to reflect the above resolution. Consequently, Article 18, first paragraph of the Company's articles of association, shall be amended to read as follows:

" **Art. 18. Financial year.** The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of these resolutions are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person, it is stated that in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version will be prevailing.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, the proxy-holder signed this deed, together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Discovery Luxembourg Holdings 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 177720,

ici représentée par Monsieur Raymond Thill, Maître en droit, ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrées avec elle.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique ("l'Associé Unique") détenant toutes les parts représentant la totalité du capital social de Discovery Luxembourg 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175439, constituée par un acte du notaire instrumentant daté du 4 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 943 du 19 avril 2013, et dont les statuts ont été modifiés dernièrement par un acte du notaire instrumentant daté du 30 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 3251 du 20 décembre 2013 (la "Société").

II. Le capital de la Société est fixé à cent trente mille couronnes suédoises (130.000 SEK), représenté par cent trente mille (130.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'une couronne suédoise (1,00 SEK) chacune, entièrement libérées.

III. L'Associé Unique adopte, ensuite, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société, qui commencera désormais le premier janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

A titre transitoire, l'exercice social en cours de la Société, commencé le premier octobre 2013, prendra fin le 31 décembre 2013.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide ensuite de modifier les statuts de la Société pour les mettre en concordance avec la résolution qui précède.

En conséquence, l'article 18, premier paragraphe des statuts de la Société est modifié pour se lire désormais comme suit:

" **Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes résolutions à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et de préciser qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 janvier 2014. LAC/2014/103. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2014.

Référence de publication: 2014023263/100.

(140028097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

3P Condor S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.842.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am sechzehnten Januar

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Fand die Außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter (die „Generalversammlung“) der 3P Condor S.C.A., SICAV-FIS, eine Kommanditgesellschaft auf Aktien (société en commandite par actions) als Investmentgesellschaft mit variablem Kapital in Form eines Umbrellafonds (société d'investissement à capital variable) gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gemäß Urkunde vom 19. Januar 2011 aufgenommen durch Notar Henri Hellinckx, vorbenannt, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 438 vom 8. März 2011, und mit Gesellschaftssitz in 4, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 158842 statt.

Als Vorsitzender der Generalversammlung amtiert Herr Christoph Junk, Privatangestellter, beruflich ansässig in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach,

welcher Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, beruflich ansässig in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, zum Protokollführer bestellt.

Die Generalversammlung bestellt Herrn Pascal Pech, Privatangestellter, beruflich ansässig in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, zum Stimmzähler.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I.- Gegenwärtige Generalversammlung wurde einberufen gemäss Einschreibebrief an alle Aktionäre vom 2. Januar 2014.

II. Gegenwärtigem Protokoll ist ein Anteilsverzeichnis der Aktionäre beigefügt. Dieses Verzeichnis wurde von den Aktionären bzw. deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, der Protokollführerin, der Stimmzählerin und dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde „ne varietur“ paraphiert beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

III. Es wird festgestellt, dass von den 172 sich im Umlauf befindenden Aktien, 167,08 Aktien in gegenwärtiger Generalversammlung anwesend bzw. rechtsgültig vertreten sind, womit die Generalversammlung beschlussfähig ist.

IV. Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von 4, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg nach 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach mit Wirkung ab dem 1. Dezember 2013

2. Abänderung von Artikel 2 der Satzung.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt, den Sitz der Gesellschaft von 4, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, nach 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, mit Wirkung ab dem 1. Dezember 2013 zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 2 der Satzung mit Wirkung zum 1. Dezember 2013 wie folgt abgeändert:

„**Art. 2. Eingetragener Gesellschaftssitz.** Der eingetragene Gesellschaftssitz befindet sich in der Gemeinde Schuttrange, Großherzogtum Luxemburg. Filialen und andere Geschäftsstellen können entweder in Luxemburg oder im Ausland, durch Beschluss des Geschäftsführenden Komplementärs, eröffnet werden.

Sollte der Geschäftsführende Komplementär beschließen, dass außergewöhnliche politische oder militärische Entwicklungen oder Ereignisse bestehen oder bevorstehen, und dass diese Entwicklungen oder Ereignisse die normale Geschäftstätigkeit am Sitz der Gesellschaft oder die Kommunikation zwischen der Gesellschaft und im Ausland befindlichen Personen beeinträchtigen würden, kann der Sitz vorübergehend, bis zur vollständigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden. Derartige vorübergehende Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die trotz der vorübergehenden Sitzverlegung des Gesellschaftssitzes eine Luxemburger Gesellschaft bleibt.“

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung des Vorgesehenen an die Komparenten, welche dem unterzeichneten Notar durch Familiennamen, Vornamen, Zivilstatus und Wohnort bekannt sind, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. JUNK, A. SIEBENALER, P. PECH und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 janvier 2014. Relation: LAC/2014/3131. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (singé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 13. Februar 2014.

Référence de publication: 2014023816/63.

(140028525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

39 Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.015.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 07 février 2014.

Résolution:

L'Assemblée décide d'accepter avec effet immédiat les démissions de;

- Monsieur Giorgio Bianchi
- Monsieur Salvatore Desiderio,
- Monsieur Alberto Berdusco
- Monsieur Pier Dominico Gallo.

L'Assemblée décide de nommer comme gérant unique Monsieur John Foster né le 18 mars 1965 et résidant professionnellement 6th Floor, Humboldt Tower, East 53rd Street, Marbella Panama City, Republica of Panama

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

39 Investments S.à.r.l

Société à responsabilité limitée

Signatures

Référence de publication: 2014025758/20.

(140030795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.